

# DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

## Sur la discrimination syndicale.

Le droit syndical se fait attaquer de toutes parts. Dans certaines caisses, les mandatés et élus sont devenus des cibles, entre entretiens disciplinaires multiples, pressions, mises à pied, licenciements... nos camarades subissent diverses intimidations pour le simple fait de militer.

Pour exemple, nous dénonçons l'entretien préalable en vue d'un licenciement de l'ancienne secrétaire du CSE de la CAF de la Moselle. Cette deuxième procédure à l'encontre de notre camarade démontre l'acharnement de la direction. De mars 2022 à ce jour, les procédures s'enchaînent et la direction est chaque fois déboutée de sa demande de licenciement par :

- le CSE,
- le Conseil de discipline de Strasbourg,
- l'inspecteur du travail de Metz, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est,
- et par le Ministre du Travail et de l'emploi.

Pour rappel, une autre camarade de cette même CAF, déléguée syndicale CGT, a également subi des sanctions disciplinaires et est actuellement devant les prudhommes pour dénoncer cette discrimination syndicale.

Cette situation n'est malheureusement pas un cas isolé. Nous vous demandons, M. Grivel, d'intervenir urgemment auprès de la direction de la CAF de la Moselle et de toutes les autres CAF où des procédures similaires sont en cours pour que cessent ces acharnements injustifiés.